

N/Réf : OFP/DAL/S.MAR./N° 2066/19

Casablanca, le 17 SEPT 2019

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE
.....

Objet : Concours Architectural n° 83/2019, relatif aux études architecturales et la conduite des travaux du projet de construction de la Cité des Métiers et des Compétences à Agadir.

Monsieur,

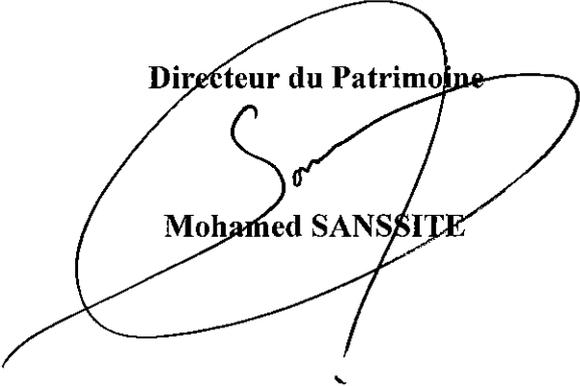
Suite à la demande de report par un concurrent, concernant le Concours Architectural n°83/2019 cité en objet, nous avons l'honneur de vous communiquer les précisions fournies, à savoir :

Question 1 : Face à la grandeur de projet, sa complexité et l'enjeu important, le délai s'avère très limité. Pourriez-vous accorder un délai supplémentaire afin de laisser le temps à l'élaboration d'un projet bien étudié ?

Réponse 1 : Vu l'urgence que revêt la réalisation du projet, aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise des offres.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Directeur du Patrimoine



Mohamed SANSSITE